



Organisation de la rentrée 2024-2025

Rentrée École Primaire

Date de la rentrée

Jeudi 29 Août 2024 : CÔTÉ SAINT ELOI	Vendredi 30 Août 2024 : CÔTÉ SAINT ELOI
- 8h30 : CM2-CM1-CE2	- 8h45 : PS-GS
- 9h00 : CE1-CP	- 13h20 : MS

Parents et élèves seront accueillis auparavant par les équipes pédagogiques et par l'association des parents d'élèves (APEL)

Horaire pour l'année scolaire

MATIN	APRES- MIDI
Classes de Maternelle PS-MS-GS 8h 30 à 11h30	Classe de Maternelle PS-MS-GS 13h20 à 16h30
Classes de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 8h 30- 11h45	Classes de CP-CE1-CE2-CM1-CM2 13h20- 16h30

→ Portail : Sortie des externes à 11h45 rue du commandant Foucaud (côté collège)

Retour des externes à 13h05 rue du Commandant Foucaud (côté collège)



À l'école, les enfants sont accueillis en classe à partir de **8h15 jusqu'à 8h30** et sortent par groupe-classe à **16h30**. Il est vivement demandé aux parents de faire un **effort particulier pour accompagner leurs enfants à l'heure au portail, car il sera fermé à 8H30, aucun élève ne sera accepté après.** Le matin, l'Ensemble scolaire sera ouvert à partir de **7h15**.

Garderie

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, une étude surveillée est organisée de 17h00 à 18h30 (forfait de 42,00 € par mois et 5,30 € l'unité) pour tous les niveaux. **Un goûter est fourni aux élèves prévus à la garderie du soir.**

Les parents doivent impérativement récupérer leurs enfants à 18h30 dernier délai..

Tout élève présent après **17H05** (sauf ceux prenant le bus scolaire) est considéré comme restant à la garderie. En ce qui concerne les élèves arrivant à partir de 7h30, la surveillance sera assurée de **7h30 à 8h15**.

Consignes pour l'absence d'un élève

Pour l'école, prévenir l'absence de l'élève le matin sur le portable au **06.35.25.01.39** par sms / ou par mail à ecole.sainte.marie16300@gmail.com / ou sur **Pronote**.

Toute absence doit être justifiée au retour de l'élève par un **mot écrit et signé** par les parents. Utiliser PRONOTE et le cahier de liaison.

Il ne faut pas se contenter de l'une ou l'autre des démarches, mais **faire systématiquement les deux** pour toute absence. Un certificat médical est obligatoire à partir de 3 jours consécutifs d'absence pour maladie.

Les absences prévues doivent être signalées par écrit à la vie scolaire ou à l'enseignante **au moins deux jours avant la date du rendez-vous.**

Si l'enfant est souffrant, il est préférable qu'il reste à la maison : l'école ne peut accueillir des enfants malades ou fiévreux et **ne prend pas en charge l'administration de médicaments, sauf cas très exceptionnels** signalés à la Directrice et **accompagnés** d'une ordonnance médicale.

Mercredi

Nous accueillons seulement les enfants (du CP au CM2) inscrits à l'activité équitation. Les horaires vous seront communiqués à la rentrée.

Équitation : 9,50 € par séance plus 25 € de licence annuelle.

L'Ensemble scolaire ne peut supporter seul le coût financier engendré par cet accueil et le transport, nous vous demandons une participation financière de : **2,50€** par mercredi / **4,00€** pour 2 enfants.

Livres et fournitures

→ **PRIMAIRE (CP au CM2)** - Le jour de la rentrée, les élèves arrivent avec leur cartable, leur trousse vide, **une boîte de mouchoirs** et leur **agenda (1 page/jour format 17x22cm)** -> **HORMIS LES ELEVES DE LA CLASSE DE MME DOMINAULT**

→ **Cycle 2(CP au CE2) et 3 (CM1 et CM2)** : les fichiers sont à la charge des familles (CP-CE1-CE2 24€ et CM1-CM2 10€)

Maternelle : 17 € CP : 30 € CE1 : 30 € CE2 : 30 € CM1 : 30 € CM2 : 30 €

Le coût des fichiers et des fournitures (détails ci-dessus) seront intégrés à la facturation annuelle avec le paiement sur la mensualité d'Octobre.

Chaque enfant reçoit un certain nombre de livres qui devront resservir les années suivantes. C'est pourquoi nous leur demandons d'en prendre soin, de les couvrir dès la rentrée, de ne faire aucune annotation sur ceux-ci et de les entretenir tout au long de l'année. Chaque livre perdu devra être remboursé (**6€ par livre**). *Les manuels, les fichiers et les fournitures seront distribués par les enseignants.*

Vêtements et Accessoires

Le port de l'uniforme **polo et sweat sont obligatoires du CP au CM2** dans l'établissement avec un pantalon, un bermuda, une jupe.

Les CM1 et CM2, la tenue de sport est obligatoire et doit être mise dans un sac de sport.

Vêtements, cartables, tenues de sport...doivent **OBLIGATOIREMENT être marqués au nom de votre enfant.**

Les pantalons de survêtement sont interdits dans l'établissement.

La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée en cas de perte, de détérioration ou vol d'objets personnels. Il est interdit d'amener des objets tels que : **les bijoux, jeux électroniques, argent, téléphone, écouteurs connectés, console de jeux, montre connectée, tablettes mais aussi de la nourriture et des boissons.**

Prélèvements (mensualité de septembre)

- Pour les familles ayant opté pour le prélèvement automatique, la première mensualité sera prélevée : **le 10 septembre 2024.**
- Pour toutes les autres familles, le règlement s'effectue par chèque **avant le 10 septembre 2024.**

Calendrier des vacances scolaires

TOUSSAINT : du Vendredi **18 Octobre 2024** au soir au Lundi **4 Novembre 2024** au matin.

NOEL : du **Jedi 19 Décembre 2024** au soir au Lundi **6 Janvier 2025** au matin.
(Le Vendredi 20 décembre est une journée pédagogique de l'ensemble du personnel SANS élèves)

HIVER : du Vendredi **21 Février 2025** au soir au Lundi **10 Mars 2025** au matin.

PRINTEMPS : du Vendredi **18 avril 2025** au soir au Lundi **5 Mai 2025** au matin.

FETE DE LA VICTOIRE 1945 : du Mercredi **7 mai 2025** midi au Lundi **12 mai 2025** au matin.

ASCENSION : du Mercredi **28 mai 2025** midi au Lundi **2 juin 2025** au matin.

SORTIE : Vendredi **27 Juin 2025** pour l'école et le collège.

Assurances

L'établissement bénéficie d'un contrat privilégié avec les **Mutuelles St Christophe** ; celle-ci couvre l'assurance individuelle accident et toutes les activités extrascolaires et les dangers d'internet du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025 (**9,00 €** pour l'année). Documentation ci-jointe.

Correspondances parents-enseignants

Le dialogue entre l'école, le collège et la famille est important. Aussi chaque enseignant se tient à votre disposition pour vous recevoir. Cependant, il est conseillé d'avoir pris un rendez-vous : il sera ainsi plus facile pour l'enseignant de se rendre disponible. Les cheffes d'établissement se tiennent à votre disposition sur rendez-vous, vous pouvez vous adresser au secrétariat pour l'obtenir.

Éducation et respect des autres

Nous souhaitons que les enfants vivent dans l'école en respectant les autres, le personnel de l'école, les voisins de l'école, les différents intervenants.

Cela passe notamment par le vocabulaire, les grossièretés, insultes et impolitesses sont bannies. « **Bonjour, pardon, merci, s'il vous plaît...** » sont des mots simples qui rendent toute chose plus agréable ! **Tout élève doit impérativement vouvoyer les adultes (surveillant, enseignant et personnel).**

La cour de récréation, que ce soit pendant les récréations ou les entrées et sorties de classe, doit rester un lieu de détente pour tous. **Cela implique d'adopter un esprit et une attitude excluant toute brutalité et agressivité.**

Le respect d'autrui passe par l'hygiène, la propreté pour soi-même et les autres. Sans oublier **les locaux**, plus particulièrement **les toilettes** pour prendre en considération le travail du personnel de l'ensemble scolaire.

L'école doit rester un lieu plein de vie, agréable à vivre, sans violence, pour tous.

L'école ne peut seule gérer tous les problèmes d'éducation. C'est également à la famille d'inculquer à ses enfants des valeurs morales, afin de mieux vivre en groupe.

Bonnes vacances à tous

Mme FOUCHER (Directrice de l'école)

